

**- AFFAIRE N° 9. - Demande de subvention présentée par le Président de l'Association
des Français Libres.**

**En ce qui concerne ces différentes demandes de subventions, le Conseil
Municipal décide de demander aux organismes un état détaillé de leur trésorerie
et une justification de l'utilisation des crédits obtenus en 1967.**